



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crimes et délits

Question écrite n° 85835

Texte de la question

La mission d'audit de modernisation mise en place par le Gouvernement a rendu public son rapport sur le coût des empreintes génétiques. Elle préconise notamment d'investir dans un système d'information embrassant l'ensemble de la chaîne : de la prescription d'une analyse jusqu'à sa certification par le TGI, en passant par le flux du fichier national automatisé d'empreintes génétiques. M. François Grosdidier demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition s'inscrivant dans le cadre du programme d'audits de modernisation des services et procédures de l'État.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les logiciels pénaux utilisés par les tribunaux de grande instance intègrent déjà ou vont bientôt offrir aux utilisateurs les fonctionnalités prévues par la mise en place du fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). Ainsi la « nouvelle chaîne pénale », logiciel de gestion des affaires pénales installé dans les sept plus importants tribunaux de grande instance de la région parisienne, propose-t-elle déjà ces fonctionnalités. S'agissant des logiciels plus anciens, installés dans les 135 autres tribunaux de grande instance, des évolutions sont prévues, en juin 2006 pour la « micro pénale » et en fin de la même année pour la « mini-pénale ». S'agissant de Cassiopée, applicatif WEB dont le développement se poursuit actuellement et qui est destiné à remplacer dans un premier temps la micro-pénale et la mini-pénale, puis dans un second temps, la NCP, les nouvelles fonctionnalités propres à gérer le FNAEG seront intégrées en septembre 2007.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85835

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1473

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6633